



Procès-verbal de la REUNION du 19 FÉVRIER 2026

Présents : M. Dominique Despras, M. Pierre Dumontet, M. Gérard Achaintre, Mme Séverine Renaud, M. Sébastien Polloce, M. Thomas Dumontet, Mme Françoise Raynaud, M. Paul Martin, M. Sébastien Laval, Mme Christine Deprele, Mme Gaëlle Leschiera, Mme Claudine Verdolini.

Absents excusés : Mme Isabelle Durand, Mme Nicole Saint-André.

Désignation du Secrétaire de séance : M. Paul Martin.

Monsieur le Maire ouvre la réunion en indiquant qu'il s'agit de la dernière séance du conseil municipal du mandat. Il remercie l'ensemble du conseil municipal pour le travail effectué durant les six ans et pour l'assiduité aux réunions.

. 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025

***DEL.01/2026** :

N'ayant pas d'observation à formuler, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 16 décembre dernier.

Adopté à l'unanimité.

. 2/ Finances

↳ **Vote du Compte Financier Unique 2025**

En raison de la panne nationale du logiciel HELIOS, le CFU n'est à ce jour pas consultable. Il ne peut donc pas être voté. Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire présente néanmoins les résultats de l'exercice 2025 :

	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultat 2025	Report du résultat 2024	Résultat de clôture 2025
Investissement	756 538.87 €	766 874.39 €	10 335.52 €	394 803.99 €	405 139.51 €
Fonctionnement	351 640.35 €	535 471.79 €	183 831.44 €	0.00 €	183 831.44 €
			194 166.96 €	394 803.99 €	588 970.95 €

↳ **Vote des taux d'imposition 2026**

***DEL.02/2026**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les maintenir comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	22.86 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30.25 %
Taxe d'habitation	6.09 %

Adopté à l'unanimité.

↳ Contributions au SYDER pour l'année 2026

***DEL.03/2026**

Monsieur le Maire indique que la participation au SYDER pour l'année 2026 s'élève à 16 353.84 €. Le Conseil Municipal décide de fiscaliser cette contribution à hauteur de 13 000 € et de budgétiser le solde.

Adopté à l'unanimité.

↳ Vote des subventions annuelles

Le Conseil Municipal fixe la liste des subventions qui seront inscrites au budget primitif 2026 comme suit :

ADHA	1 200.00 €
HVA CULTURE	1 750.40 €
Journée de la Résistance	40.00 €
Le Lieu-Dit Collectif Artistique	300.00 €
RASED – Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté	35.00 €
VHB	5 201.60 €
TOTAL	8 527.00 €

↳ Affectation du résultat de fonctionnement 2025

Le CFU n'ayant pas pu être approuvé, l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 ne peut pas être votée. Ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

↳ Vote du budget primitif 2026

***DEL. 04/2026**

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire M57,

CONSIDÉRANT que la nomenclature M57 permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant des mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections,

CONSIDÉRANT la panne nationale du logiciel HELIOS rendant impossible l'édition et le vote du Compte Financier Unique 2025 avant le vote du budget primitif 2026,

CONSIDÉRANT que le budget 2026 a été élaboré avec reprise des résultats provisoires,

CONSIDÉRANT que le budget 2026 est voté par chapitre,

CONSIDÉRANT que le projet de budget 2026 de la commune est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement	517 122.00
Section d'Investissement	1 044 117.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOPTÉ le budget primitif 2026 de la commune de Claveisolles comme présenté ci-dessus.**
- **APPROUVE le principe de fongibilité des crédits.**

Adopté à l'unanimité.

. 3/ COR : Procès-verbal de mise à disposition avec les communes de la COR pour le transfert de matériel informatique dans le cadre du plan d'actions informatiques de la COR

***DEL. 05/2026**

Suite aux modifications de la compétence informatique de la COR en 2024 et à l'arrêt de certaines missions (comme l'informatique des bibliothèques, des agences postales et des élus), il convient de

procéder à la restitution de l'ensemble des matériels informatiques relevant désormais de la compétence communale. Cette restitution prend la forme d'une cession à titre gratuit.

Pour Claveisolles, cela concerne uniquement l'informatique de la bibliothèque : 1 ordinateur et le contrat de maintenance du logiciel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER le procès-verbal établi contradictoirement avec la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien relatif à la mise à disposition des biens et équipements nécessaires à l'exercice de la compétence informatique.**
- **D'ACCEPTER la cession à titre gratuit des immobilisations listées dans le procès-verbal.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal avec la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.**

Adopté à l'unanimité.

4/ Voirie

↳ Déclassement de 4 tronçons de chemins ruraux

***DEL. 10/2026**

Vu le projet de déclassement d'un tronçon de chemin rural aux Chizeaux en vue de son aliénation au profit de Monsieur Quentin ACHAINTRE et Mme Karine BOUET,

Vu le projet de déclassement d'un tronçon de chemin rural au Berthet, en vue de son aliénation au profit de M. Adrien RAMPON,

Vu le projet de déclassement d'un tronçon de chemin rural à Marcellin compensé par un échange de terrain, propriété de M. Gérard MARTIN,

Vu le projet de déclassement d'un tronçon de chemin rural au Simonet compensé par un échange de terrain, propriété des Consorts THOMAS,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°43.2025 du 24 septembre 2025, approuvant les projets de déclassement et décidant le lancement d'une enquête publique,

Vu l'arrêté du Maire n°37.2025 du 3 novembre 2025 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement des 4 tronçons de chemins précités,

Considérant que l'enquête publique qui s'est déroulée du 1^{er} au 16 décembre 2025 inclus n'a donné lieu à aucune observation de nature à remettre en cause les déclassements,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur, Monsieur Gérard Girin, et son avis favorable en date du 18 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE le déclassement des 4 tronçons de chemins ruraux précités ;**
- **MANDATE la SCP CAPIAUX-CONTET – Géomètres Experts Associés – pour réaliser le bornage et la division ainsi que la rédaction des actes authentiques en la forme administrative.**

Approuvé par 11 voix pour et 1 abstention (M. Gérard Achaintre).

↳ Point sur la création de la nouvelle voie à La Douzette

L'entreprise Giraud Tdt a déjà réalisé le terrassement et l'empierrement, ainsi que le passage pour les bovins. La commune a sollicité des devis pour la sous-couche et l'enrobé qui seront à sa charge (tout comme le déplacement du tuyau et du compteur d'eau).

↳ Jeudi prochain, une rencontre est prévue avec les représentants de la COR pour la programmation des travaux de voirie 2026.

↳ Vendredi 20/02, passage du lamier à La Croix Rozier (derrière l'ancienne discothèque).

. 5/ Département du Rhône : création d'une zone de préemption espaces naturels sensibles sur le site des Landes du Beaujolais

***DEL. 06/2026**

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à la création d'une zone de préemption des espaces naturels sensibles sur le site n°4 des Landes du Beaujolais.

Adopté à l'unanimité.

. 6/ Construction de la résidence intergénérationnelle

↳ Point sur les travaux

Les placo étant terminés, les travaux de peinture vont pouvoir commencer. Tout est mis en œuvre pour une réception au 30 avril.

Le raccordement ENEDIS pose quelques problèmes. En effet, il avait été prévu initialement, dans un souci économique, l'installation d'un seul compteur pour toute la résidence et des sous-compteurs par logement. Il s'est avéré par la suite qu'il fallait obligatoirement un compteur par logement. Les câbles électriques ayant déjà été tirés, ils ne sont pas homologués pour cette 2^{ème} solution et ils doivent être remplacés avec toutes les difficultés techniques que cela engendre.

↳ Assurance dommage-ouvrage

***DEL. 07/2026**

Les communes ont l'obligation de souscrire une assurance dommage ouvrage lorsqu'elle réalise des bâtiments à usage d'habitation. Cette assurance couvre les dommages touchant à la solidité du bâtiment relevant de la garantie décennale et permet une réparation plus rapide des désordres en cas de litige.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de GROUPAMA dont le montant prévisionnel s'élève à 21 091.46 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

. 7/ Projet de lotissement

Une première réunion de travail a eu lieu en mairie le 10 février avec INGEPRO qui a proposé un projet de 10 ou 11 lots. Il serait opportun que la commune acquiert la parcelle qui est attenante au tènement de la commune et qui se trouve pour partie en zone constructible de la carte communale. Des négociations sont en cours avec le propriétaire.

. 8/ Rectification de la délibération n°55/2025 – Attribution d'un logement à Mme Ophélie COLLARD dans le bâtiment Les Fougères

***DEL.08/2026**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°55-2025 du 16 décembre 2025 portant location au 1^{er} février 2026 d'un logement dans le bâtiment « Les Fougères » à Mme Ophélie COLLARD

Il ajoute que les travaux de rénovation de l'appartement ont pris du retard et que Mme Ophélie COLLARD n'a pas pu emménager au 1^{er} février 2026

Il demande au conseil municipal de modifier la délibération n°55-2025 comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à consentir un bail de location à Mme. COLLARD Ophélie pour le logement type T3 du bâtiment « Les Fougères », à compter du 1^{er} mars 2026.**

- **FIXE le loyer mensuel à 650.00 € (six cent cinquante euros) et le dépôt de garantie à un mois de loyer ;**
- **DIT que le loyer sera révisé chaque année au 1^{er} mars à compter du 1^{er} mars 2027, sur la base de l'Indice de Référence des Loyers du 3^{ème} trimestre publié par l'INSEE. L'indice de départ sera l'indice IRL du 3^{ème} trimestre 2025 (145.77).**

Adopté à l'unanimité.

. 9/ Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale

***DEL.09/2026**

Françoise Raynaud, conseillère municipale et bénévole à la bibliothèque municipale, indique qu'elle a rédigé un nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale pour préciser notamment les missions de la bibliothèque, les précautions d'usage, les modalités de prêt, les règles de conduites et la responsabilité des parents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale.**

Adopté à l'unanimité.

. 10/ Planning pour la tenue du bureau de vote pour les élections municipales

Le Conseil Municipal dresse le planning pour la tenue du bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars prochains.

. 11/ Questions diverses

Urbanisme

Deux déclarations préalables ont été accordées depuis la dernière séance du conseil municipal :

DP 069 060 25 00016	RUBAUD ELEC pour Jean-Yves DESPRAS	Pose de 6 panneaux photovoltaïques en surimposition à la toiture sud du bâtiment
DP 069 060 26 00001	M. DUCROT Adrien 131 rue de la Manécanterie	Agrandissement d'une ouverture. Réalisation d'une dalle pour terrasse

Pigeons

Suite à la recrudescence du nombre de pigeons dans le centre bourg, un arrêté de régulation des pigeons a été pris le 29 janvier pour une durée de 3 mois.

Sinistre toiture de la salle de sport

Plusieurs fuites ont été détectées au niveau de la toiture de la salle de sport. Une déclaration de sinistre a été faite à Groupama dans le cadre de l'assurance dommage ouvrage. L'expert doit passer le 3 mars prochain à 15h30.

Course Rhône Orientation 2026

Elle n'aura finalement pas lieu à Claveisolles mais à Courzieu dans le Monts du Lyonnais.

Personnel communal

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de retraite progressive d'un agent.

Marche de Claveisolles

Elle aura lieu le samedi 15 mars alors que la course de motos Endurovert traverse la commune. Un arrangement amiable a été trouvé sur les circuits pour éviter que randonneurs et motocyclistes ne se croisent.

Ce même jour, en fin d'après-midi, un spectacle proposé par HVA CULTURE aura lieu à la salle de Sport.

- Le Rallye de Charbonnières passera à Claveisolles le samedi 18 avril (week-end des Conscrits).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le secrétaire de séance,
Paul Martin

Le Maire,
Dominique DESPRAS